Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1472

Petit kit de survie face à la hiérarchie

- Droit professionnel -

Date de mise en ligne : vendredi 2 octobre 2015

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Pressions hiérarchiques, harcèlement, vexations en tout genre, abus de pouvoir sont devenus un mode de gestion des personnels, tant dans le secteur privé que dans le public. Avec l'individualisation des relations, chacunE tend à se sentir seulE et démuniE devant les petitEs chefEs et, parfois, cela donne lieu à des conséquences dramatiques.
<dl class='spip_document_2101 spip_documents spip_documents_right' style='float:right;width:368px;'>

Pour éviter le pire, quelques conseils de bons sens à diffuser largement sur nos lieux de travail :

Ne pas rester isoléE : il ne faut jamais garder pour soi, comme une maladie honteuse, les vexations et humiliations infligées par les petits chefEs. Il faut en parler autour de soi et rendre public ce que la hiérarchie voudrait cantonner à la relation individuelle. Il n'y a aucune honte à parler. Si honte il y a, elle doit retomber sur les chefs.

Refuser de rencontrer unE supérieurE hiérarchique en tête à tête : il faut toujours se faire accompagner par unE collègue qui pourra témoigner de ce qui a été dit et pourra en faire un compte-rendu écrit. De plus, la présence d'une tierce personne permet le plus souvent d'éviter les tentatives de déstabilisation et met un frein aux ardeurs autoritaires des petits chefs. Les camarades de Sud seront toujours disponibles pour vous accompagner.

Ne jamais se confier à unE chefE : unE supérieurE hiérarchique n'est pas unE collègue comme unE autre. Tout ce que vous aurez confié sur votre vie personnelle pourra un jour être retourné contre vous. Si vous avez besoin de parler, confiez-vous plutôt à unE collègue en qui vous avez confiance.

Sachez dire non : c'est notre obéissance qui renforce le pouvoir de la hiérarchie. Ce sont les plus soumisEs qui sont les premières cibles du harcèlement et des pressions hiérarchiques. Sachez refuser d'obéir à un ordre arbitraire. Quand unE chefE vous impose une tâche, c'est à lui qu'il incombe de prouver qu'elle entre dans vos obligations de service. Exigez (devant témoin ou par écrit) qu'on vous présente le texte autorisant la hiérarchie à vous imposer telle ou telle tâche.

Copyright © SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Informez-vous sur vos droits : les abus de pouvoir se fondent le plus souvent sur l'ignorance des salariéEs. Informez-vous auprès des camarades de Sud. Visitez les sites de nos syndicats qui vous fourniront des informations précieuses.

Harcèlement moral : il s'agit d'agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits, à la dignité de la personne, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel (article 178 de la loi 2002-73 du 17 janvier 2002).
Si vous vous sentez harceléE, ne gardez pas le silence et n'attendez pas que la situation se dégrade avant d'en parler autour de vous. Contactez vos collègues, informez les camarades de Sud. Consignez dans un cahier les faits bruts, sans commentaires, avec des dates précises. Recueillez des témoignages.
Si vous soupçonnez des tentatives de harcèlement envers unE collègue, ne détournez pas le regard. N'hésitez pas à en parler d'abord avec la victime. N'hésitez pas à témoigner : les personnes qui témoignent sont protégées par la loi.

Ces conseils de simple bon sens peuvent être complétés avec profit par la lecture :

- de la brochure : le livre noir de la hiérarchie http://www.sudeducation.org/Le-livre-noir-de-la-hierarchie.html
- de la fiche : le harcèlement moral en 7 questions http://www.solidaires.org/article39399.html

Copyright © SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz